



L'IMPROPTU

Organe Républicain

Des Iles SAINT-PIERRE ET MIQUELON.

ABONNEMENTS :		
Saint-Pierre — Un an.....	12 F. 00	
— Six mois.....	6 00	
Outre-Mer. — Un an.....	15 00	

N° 3

ADMINISTRATION, rue FÉLIX.

INSERTIONS :	
La ligne.....	0 f. 30
Reclamées	0 50
Faits divers.....	1 00

Forfaiture.

Nous n'en sommes plus aux gaucliseries, encore moins devons-nous nous attarder à tourner d'avantage en ridicule la triste épopee, dont notre chef de service des douanes, M. Féry, s'est rendu le héros imprudent et tapageur. La gravité des faits mis en avant nous fait un devoir de les tirer au clair, et d'en dégager la moralité comme la responsabilité.

En tant que fonctionnaire, ses actes sont du domaine public et tombent sous le coup de la censure et de la critique, aussi entendons-nous user de notre droit et lui demander compte de s'être commis dans des agissements tels que ceux qui lui sont reprochés, comme étant préjudiciables à la masse des contribuables. C'est notre droit strict d'en agir ainsi, parce que, d'une part, nos intérêts commerciaux ont été sacrifiés et compromis par une faute grave professionnelle; parce que, d'autre part, les ressources de la colonie elle-même vont subir de ce fait une dépréciation de rendement considérable,

dont nous s'contribuables nous serons obligés de combler le déficit par les charges toujours croissantes de nouveaux impôts.

La venue de M. Féry à Saint-Pierre correspond à l'époque néfaste de l'application du tarif général des douanes. C'était un tout jeune homme, qui venait en sous ordre faire ses premières armes en qualité de vérificateur. Haut à la main, ses premiers contacts avec la population n'ont pas été heureux; on se souvient encore de cette bagarre qu'il s'était attirée en traitant les jeunes gens du pays de pignoufs et dont il ne put sortir que grâce à l'intervention de la police.

Devenu Chef du service des douanes, il n'en devient que plus hautain et sa morgue de parvenu ne connaît plus de bornes. Intransigeant et inflexible dans son service, il n'a aucune souplesse pour se faire tolérer, au contraire à chaque instant ce sont des tracasseries qui dénotent l'arrogance de ses manières envers le public.

C'est allé à un tel point, que plusieurs armateurs, pour éviter des difficultés et des différences appréciables de taxation, ont préféré faire

acquitter leurs droits sur marchandises étrangères en France, pour celles venant par cette voie. Le relevé de tels faits démontre quels tort un caractère cassant peut occasionner à l'économie d'un pays!

Depuis plusieurs années, les trafiquants de la Nouvelle-Ecosse se plaignaient d'être dénoncés à leur douane des importations de boissons provenant de Saint-Pierre. Leurs accusations portaient sans hésitation contre le personnel de notre Douane qui seul pouvait renseigner aussi exactement.

Ces mêmes accusations ont été renouvelées à des commerçants de la place de passage à Halifax et à Sydney. Dans ce dernier port, on rapporte, à l'occasion de la « Marie Eugenie », qu'elle avait été saisie à heure fixe lors de son atterrissage sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse et sur un télégramme de l'inspecteur Jones, auquel on avait adressé, télégraphiquement bien entendu, l'état de son chargement.

« L'Impromptu » a tenu ses lecteurs au courant qu'en 1897, 1898 et 1899 le cutter de Douane, la « Constance », était venu rendre visite à notre administration et que la



dite «Constance», ou pour mieux parler, le sr Jones avait été beaucoup trop bien reçu et trop bien mis au courant de choses qu'il n'aurait jamais dû apprendre de la part d'un fonctionnaire français, qui savait parfaitement que ses révélations étaient incorrectes et qu'elles porteraient préjudice aux intérêts qu'il avaitmission et devoir de protéger! Cette accusation que nous formulons, nous sommes à même de la prouver par ce fait que tous les exportateurs de boissons partis de Saint-Pierre ont été saisis et qu'ils l'ont été à la suite de dénonciations tellement précises qu'elles ne pouvaient émaner que de la Douane française. Il y a eu, à n'en pouvoir douter, une correspondance télégraphique chiffrée entre la douane de Saint-Pierre et celle du Canada. Eh bien! nous contribuables Français nous ne payons pas nos douaniers pour renseigner l'étranger quel qu'il soit sur ce qui se passe chez nous, surtout dans le but de nuire à notre principale industrie! Que l'on fasse une enquête, pas pour rire, et l'on apprendra de l'employé chargé de l'expédition des télégrammes, le mode et le moyen de procéder employés.

Voilà des faits bien précis que nous allons appuyer des déclarations de la Presse Canadienne elle-même: dans le « Halifax Herald » du 13 juillet, on y lit : Un reporter du « Herald » a interviewé M. Jones à propos des derniers développements de la fraude et des résultats qu'il a obtenus dans son dernier voyage à Saint Pierre. A quoi M. Jones répond: Chaque jour apporte des faits nouveaux et le moment est proche où des révélations de nature très intéressante vont être faites. Peut-on mieux préciser qu'il avait été bien informé et bien renseigné!

«Questionné sur sa visite à Saint Pierre, continue le même journal

canadien, M. Jones répond, comme il l'avait déjà dit au Herald, qu'il y avait fait de nombreuses découvertes et que l'île de Saint-Pierre n'était qu'un repaire de fraudeurs, ce qui n'était un secret pour personne.

Dans ses investigations à Saint-Pierre, M. Jones dit avoir reçu des révélations contre certaines personnes du county de Digby et avoir en ce moment ci, une très-intéressante affaire à Church-Point.

Aujourd'hui, continue-t-il, toutes les investigations ont été faites et nous sommes en possession d'une importante collection de données, de renseignements, qui portera ses fruits dans un temps très rapproché. »

Les saisies et les confiscations opérées chez nos pauvres exportateurs sont la meilleure preuve que le sieur Jones frappait à coup sûr grâce aux dénonciations de la Douane Française. Quant à la récolte des fruits, M. Féry pourrait nous dire s'il en a eu sa part?

Ce que nous sommes en mesure d'affirmer, c'est que le 10 juillet 1899, M. Féry déposait 1000 dollars en or américain, soit 5,400 francs chez M. Emile Houdoucet, armateur.

Tout le monde sait que l'or américain est une monnaie très-rare dans le pays, que le Trésor et la Banque la gardent précieusement dans leurs coffres-forts. On sait aussi d'après les déclarations du sieur Grâce, que 1500 dollars en or américain avaient été embarqués à bord du cutter douanier la « Constance » pour être distribués comme part de prise aux dénonciateurs résidant à St-Pierre. Ce qui prouverait l'exactitude de cet énoncé, c'est que les dépenses de la « Constance » et les achats de M. Jones sur notre place ont été réglés en or américain. M. Féry devrait le savoir aussi bien que nous puisqu'il avait mis un de ses employés à la dispo-

sition de M. Jones pour le guider dans les emplettes que M. l'inspecteur canadien avait à faire en ville. Voilà certainement des coincidences bien malheureuses et fâcheuses que M. Féry aurait empêché de naître s'il avait eu la présence d'esprit d'emporter son or avec lui et de ne point s'adresser à M. Houdoucet pour transmettre son argent en France. On ne peut s'empêcher de croire à la fatalité, quand on constate de pareille aberrations, de semblables moments d'absence de toute prudence.

En vérité M. Féry aurait mauvaise grâce à s'offusquer du tapage fait autour de son nom, s'il en est ainsi c'est qu'il l'a bien voulu. Il suffirait pour s'en convaincre, de relire le récit de son voyage triomphal à travers le Canada où il se fait encenser comme Chef du service des douanes et assesseur à la cour d'appel. Tout de suite, on voit que l'on a affaire à un personnage d'importance, sorte de petit monarque qui, le 24 juillet, se fait présenter par le vice-président du parlement au 1^{er} ministre Laurier, avec lequel il a une longue entrevue: on se demande si en réalité ce messieur n'avait pas une mission officielle « remplir dont le but nous échappe en attendant les conséquences! Ce n'est pas tout, dans le but, d'achever d'intimider les populations maritimes, l'oncle Jules et M. Brodeur, de personnages de marque, promènent et exhibent notre triomphateur de port en port. Aussi le journal ajoute: on peut juger par ce fait des excellents rapports qui règnent entre les officiers du service douanier des deux pays. À ce moment, M. Féry se déclarait enchanté de son voyage et de la courtoisie parfaite des officiers du service canadien: quand on est sur un lit de roses, il y aurait de la gourmandise à s'en plaindre;

Tout au plus, M. Féry aurait-



il le droit de se plaindre d'avoir senti les épines à son réveil sans plus penser que le plus beau jour amène son lendemain, où commencent les déceptions.

Il nous semble que dès son arrivée à Saint-Pierre, M. Féry a trouvé sa roche tarpéienne sous la forme d'une enquête administrative à laquelle il faut répondre et prouver ce dilemme quelque peu embarrassant : D'où vient l'argent?...

C'est là en effet le nœud gordien de l'affaire que l'on n'arrive pas à trancher. Pour y parvenir, l'enquête vient de forger de toutes pièces une histoire macabre qui ne tient pas de bout et qui, plus est, est une véritable fumisterie : Ce bel or viendrait eu droite ligne d'un sieur ami appelé de Pierrefeu, que nous avons tous connu comme ne roulant pas précisément sur l'or. Ce brave homme a quitté Saint-Pierre en 1895 et est mort en 1896, il est difficile de nous faire accroire qu'avant de mourir il ait eu la précaution de faire frapper de la sus-dite monnaie au millésime de 1898, postérieur de deux ans à son existence,

A cette objection qui fait s'écrouler tout un échafaudage, l'enquête object, tardivement et après coup qu'il doit la plupart de ces pièces américaines à l'obligeance, de M. Bugeaud, un autre mort qui n'est pas là pour répondre.

A ceux qui ne s'expliquent pas comment il a pu garder cet or si longtemps, M. Féry met en avant qu'il a dû renoncer à l'envoyer par suite des exigences de M. Deville (troisième mort), sur le coût de la prime

de transmission.

Toujours pour se tirer d'embaras, M. Féry se targue à l'enquête d'être venu à St-Pierre les poches bourrées de billets de banque ! comment se fait-il donc qu'il déleste sa mère et qu'une jolie Dunkerquoise, que nous avons aperçue, déclarait n'avoir jamais connu les élans de sa générosité ? Drôle de Nabab !

Réellement, en qualité de contrôleur M. Féry n'aime pas que l'on puisse contrôler ses dire et les témoins qu'il invoquent ne casseront certainement pas la tête au commissaire enquêteur ! Il y a cependant un point et même plusieurs à élucider : pourquoi M. Féry n'a-t-il pas placé cette grosse somme en banque comme productive d'intérêts ? sans doute parce qu'il n'avait pas confiance dans notre établissement financier. Pourquoi n'a-t-il pas fait ce qui lui était si facile, la conversion de son or en argent français ? ce qui lui eut permis d'obtenir une traite au pair

Pour parvenir à cette manière de faire, M. Féry avait à sa disposition un nombreux personnel et des amis qui se seraient fait un plaisir, chaque fin de mois, de lui changer ses belles pièces d'or contre de la monnaie française. Alors il aurait pu reprendre le chemin de l'habitation de M. Beust, où, au lieu de prendre une traite de 1800 francs, il aurait pu la faire faire de 7200 francs ce qui eut constitué une jolie petite économie annuelle.

Certes, nous ne croyons pas à la naïveté de M. Féry de serrer ses écus dans un bas ! mais en revanche nous croyons à celle qu'il a eue, de

s'adresser au gendre de préférence au beau père, à fin de pouvoir flanquer par la tête de ses accusateurs : si j'avais été coupable ce n'est pas là que je me serais adressé. On peut quelquefois arriver à donner le change, mais dans la circonstance la ruse est trop grossière et ne peut être prise en considération.

M. Féry est en effet acculé dans une fausse position et nous doutons fort qu'il puisse compter sur la solidarité administrative pour se refaire une virginité de réhabilitation.

M. Féry, par ses agissements insolites, se trouve sous le coup d'une accusation de forfaiture avec circonstances aggravantes. Il y a dans son fait un abus de la fonction, dont il s'est servi pour livrer à un gouvernement étranger des secrets professionnels de nature à nuire gravement à l'économie générale de la colonie, tant au point de vue administratif que commercial ; il a, sinon forfait à l'honneur tout au moins forfait à son devoir et à la mission qu'il avait de sauvegarder les intérêts confiés à sa vigilance et à sa droiture.

Toutes les présomptions sont qu'il a reçu promesse et payement pour en agir ainsi ; qu'il s'est laissé aller aux suggestions de la cupidité en trafiquant des secrets qu'il ne connaissait que par sa fonction. De là découle qu'il tombe sur l'application de la loi ; qu'il est un fonctionnaire disqualifié qui ne peut plus être maintenu à la tête de son service, ou la considération est le premier des gages à offrir comme garantie de moralité de non suspectio de partialité.

CHARADE

Fiduc ! Mon premier est un vil métal
Mon second est un simple aliment.
Quand à mon entier, il a pour rival
Cet autre, traître à son régiment.

T. B. C.

Le gérant, LEMOINE.

CORDONNERIE E. PICHON
Rue du Barachois

Bottes de pêche
Réparations



Chaussures en tous genres

A Louer
pour le 1^{er} avril prochain
Une Maison
située à la Pointe Philibert
saline, jardin
grave et échourie
S'adresser M. A. Dauphin.

PAUL DEMINIAC
réparations de bicyclettes

On demande un apprenti ferblantier
S'adresser au journal

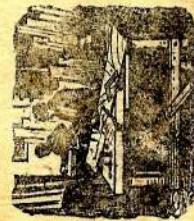
MÉNUISERIE, ÉBENISTERIE

F. HANON
Rue Jacques-Cartier

MEUBLES

en tous genres

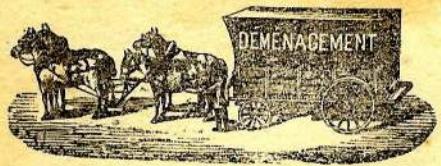
Prix très-modérés



ANNONCES

A. Sicard

Entreprises
de maçonnerie
de terrassement



Train de Plaisir

de Saint-Pierre, Robinson, Savoyard

Er. SIOSSE

Rue du Barachois
peintures diverses - papiers à tapisser
Baguettes pour encadrements

A VENDRE

1 appareil photo-
graphique
13 sur 18

S'adresser au bureau du journal

A VENDRE

Deux Lampes

s'adresser à M. E. GLOANE

Imprimerie de l'IMPROVITU
— Lettres de faire part — Cartes de visite — Affiches
— Prix courants — Bons à souches —
— Certificats de chargements — Feuilles —
Traites — Connaissements — Reliure, etc., etc.